

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-54

ANIMATION ET COORDINATION DURANT LA PERIODE INTER-CONTRAT ENTRE LE SECOND ET LE TROISIEME CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT SOURCES EN ACTION

Date de la convocation
15/09/2021

Nombre de délégués
En exercice : 24
Présents : 16
Votants : 19 (dont 3 pouvoir)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 22 septembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 inclus. Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque la tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		JP BOSDEVIGIE	x		
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte	x				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4	1		5	10

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	7
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	11

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 3103

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables en particulier les SIEM

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 : transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

Considérant :

- La Charte 2018-2033, et notamment les mesures 4, 5, 6, 13, 14, 15 et 17 ;
- Les objectifs contractuels des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques initiés et coordonnés par le PNR de Millevaches en Limousin ;
- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans la préservation des milieux aquatiques au travers des différents contrats territoriaux ;
- L'historique d'animation et de coordination des missions en faveur des milieux aquatiques sur les différents bassins hydrographiques du Parc.

Contexte :

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML) et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV) coordonnent depuis 2011 le contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Vienne amont, Sources en Action. Un premier contrat s'est déroulé de 2011 à 2015, après deux années de reprogrammation, un deuxième contrat a vu le jour en 2017. Ce second contrat s'achève en cette fin d'année 2021. Les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels se sont accordés sur un renouvellement du contrat. Le démarrage de ce troisième opus est prévu pour début 2024. Une période de bilan et de reprogrammation s'étalera sur les années 2022 et 2023. Les actions de cette période de transition peuvent être subventionnées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Description du projet :

Durant cette période inter-contrat, les structures coordinatrices auront à charge de :

- Réaliser le bilan du programme 2017-2021 et les résultats de l'effort technique et financier depuis 2011 :
 - o Analyse de l'évolution de la qualité physico chimique et biologique des masses d'eau ;
 - o Bilan technique et financier ;
 - o Synthèse générale et analyse des données ;
 - o Suivre les résultats du dialogue territorial et extrapolation sur le territoire ;
 - o Mener les phases de concertations afin d'extraire les enjeux du territoire et les grands objectifs à court et moyen termes ;
- Mettre en place l'outil collaboratif de saisie des données du contrat (Géorivière) ;
- Centraliser les données et présenter les éléments techniques et financiers de la programmation du nouveau contrat aux partenaires techniques et financiers ;
- Assurer la coordination et la coopération entre les maîtres d'ouvrage et les accompagner dans l'élaboration d'une programmation cohérente pour le prochain contrat ;
- Rencontrer les nouveaux porteurs de projets de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et zones humides intéressés pour participer au prochain contrat dans l'optique de faire émerger de nouveaux projets ;
- Assurer le secrétariat et l'organisation des commissions thématiques, comités techniques et de pilotage ;
- Assurer la communication du contrat :
 - o Organiser un évènement de transition entre les deux contrats ;
 - o Alimenter, mettre à jour voire refondre le site internet ;
 - o Publier les éléments de communication (lettre d'informations, bilans généraux...)...

Lors du deuxième contrat, une base de données avait été développée, l'OSCTMA (Outil de Suivi des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques). Après plusieurs années d'utilisation, l'outil OSCTMA s'est avéré être indispensable pour la coordination (saisie et suivi de la programmation, réalisation des bilans, évaluation). L'outil est bien alimenté par les différents maîtres d'ouvrage mais est assez peu utilisé (lourdeur de la base de données, absence de consultation en direct possible, non accessible au grand public...).

Face à ce constat, un nouvel outil de base de données, Géorivière, est en cours d'élaboration et devrait être prêt d'ici la fin de l'année. Cet outil sera totalement en ligne pour permettre une consultation par tous à tout moment et répondre aux besoins des différents partenaires. Il est basé sur une solution libre de droit, Géotrek.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- De donner leur accord de principe quant au renouvellement du contrat Sources en Action et sa coordination partagée entre le PNR ML et l'EPTBV ;
- De convenir que les années 2022 et 2023 seront deux années de transition afin de réaliser le bilan du premier contrat et d'établir une nouvelle programmation pour 2024-2029 en concertation avec les différents partenaires ;
- De valider le plan de financement pour la coordination de la phase de transition de Sources en action, la réalisation du bilan-évaluation et le développement de l'outil Géorivière sur la période de transition 2022-2023, les montants présentés sont basés sur le salaire brut chargé des agents incluant les frais de fonctionnement ;
- D'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et à signer tout document permettant de réaliser l'action ;
- D'autoriser le Président à lancer la commande publique pour le développement des fonctionnalités de Géorivière.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Plan de financement :

ANNEE 2022 :

Désignation des actions	Détail des actions	Programmation 2022			Plan de financement 2022					
		Jours - 2022	Programmatif		AELB		RNA		Autofinancement	
			ETP - 2022	€ - 2022	Tau x	Montant	Tau x	Montant	Tau x	Montant
Animation du programme	Co-coordination générale de Sources en action	206	1	46 009	60%	27 605	20%	9 202	20%	9 202
	Appui à la co-coordination générale de Sources en action	10	0,05	2 166	60%	1 300	20%	433	20%	433
	Développement de géorivière	21	0,1	5 693	60%	3 416	20%	1 139	20%	1 139
	Bilan technique, évaluation, suivis (stage)	-	-	-	50%	-	20%	-	30%	-
	Total	237	1,15	53 868	60%	32 321	20%	10 774	20%	10 774
Prestation externe	Développement de fonctionnalités pour l'outil géorivière	-	-	12 000	60%	7 200	20%	2 400	20%	2 400
	Total	-	-	12 000	60%	7 200	20%	2 400	20%	2 400
Total		-	-	65 868	60%	39 521	20%	13 174	20%	13 174

Désignation des actions	Programmation 2023				Plan de financement 2023					
	Détail des actions	Programmation			AELB		RNA		Autofinancement	
		Jours - 2023	ETP - 2023	€ - 2023	Tau X	Montant	Tau X	Montant	Tau X	Montant
Animation du programme	Co-coordination générale de Sources en action	206	1	46 729	60%	28 038	20%	9 346	20%	9 346
	Appui à la co-coordination générale de Sources en action	10	0,05	2 166	60%	1 300	20%	433	20%	433
	Développement de géorivière	21	0,1	5 787	60%	3 472	20%	1 157	20%	1 157
	Bilan technique, évaluation, suivis (stage)	115	-	4 000	50%	2 000	20%	800	30%	1 200
	Total	352	1,15	58 682	59%	34 809	20%	11 736	21%	12 136

Le plan de financement soumis à délibération ne propose pas les recettes historiquement sollicitées via le FEDER du Plan Loire Grandeur Nature faute de visibilité de la programmation européenne à compter de 2022 (historiquement 30% de subvention. A défaut, la Région Nouvelle Aquitaine est fléchée comme partenaire financier au regard de son Règlement d'intervention sur les milieux aquatiques. Le plan de financement le plus avantageux sera mobilisé et la présente délibération mise à jour le cas échéant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- De donner leur accord de principe quant au renouvellement du contrat Sources en Action et sa coordination partagée entre le PNR ML et l'EPTBV ;
- De convenir que les années 2022 et 2023 seront deux années de transition afin de réaliser le bilan du premier contrat et d'établir une nouvelle programmation pour 2024-2029 en concertation avec les différents partenaires ;
- De valider le plan de financement ci-dessus, pour la coordination de la phase de transition de Sources en action, la réalisation du bilan-évaluation et le développement de l'outil Géorivière sur la période de transition 2022-2023, les montants présentés sont basés sur le salaire brut chargé des agents incluant les frais de fonctionnement ;
- D'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et à signer tout document permettant de réaliser l'action ;
- D'autoriser le Président à lancer la commande publique pour le développement des fonctionnalités de Géorivière.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 06.10.21
Et qu'elle a été affichée le 06.10.21
Le Président,

06.10.21
06.10.21
06.10.21
06.10.21



